

**AG Acil du 26 novembre 2008**  
**12h15-14h00                      Anthropole 2120**

---

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mars 2008
4. Communications du comité
5. Discussion et approbation des GT Assistants, MA et MER
6. Bilan des dernières séances du Conseil de Faculté
7. Présentation et approbation du rapport d'activité 2007-2008 du comité
8. Présentation et approbation des comptes 2007-2008
9. Election du comité 2008-2009
10. Election des vérificateurs des comptes
11. Propositions individuelles et divers

Comité

Michel Pahud (MP), président, Marie Widmer (MW), Jérôme David (JD), Hugues Poltier (HP), Gaspard Turin (absent)

Michel Pahud, président du comité, préside l'AG

**1. Appel**

Présents :

Bianchi Antoine    Gay-des-Combes Ludovic, Genoud Isabelle, Hennard Dutheil Martine, Hertig Michael, Hirschi-Gfeller Carine, Jaques Albin, Jaunin Frédéric, Maire Brigitte, Micheli Raphaël, Pante Isaac, Pingoud Julien, Vejdovsky Boris, Villiger Carole, Wiser Antonin, Xanthos Aris,

Excusés : Thomas Breimann

**2) Adoption de l'ordre du jour**

A l'unanimité

**3) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mars 2008**

A l'unanimité, moins une abstention

**4) Communications du comité**

**5) Discussion et approbation des GT Assistants, MA et MER**

(hp arrive à 12h34)

**GT assistants**

Rappel des faits par MP et MW. Antonin Wiser rappelle le contexte imposé par la Direction, la réticence du Décanat face à ces pressions, et propose d'intégrer cette dimension dans la

formulation des revendications. Après discussion sur les termes utilisés dans un premier brouillon de lettre, l'Assemblée vote à l'unanimité sur la formulation suivante à inclure dans le document final : «L'ACIL est favorable au taux d'engagement de 80%, tout en estimant que celui de 100% est le plus approprié. L'ACIL souhaite en outre que les postes actuels soient garantis.»

### **GT Maîtres-assistants**

Jérôme David présente le dossier

Né d'une demande du décanat pour une augmentation à 85%

50% des MA sont venus à une réunion pour discuter de la question de leur statut, bon taux ! cela en dépit de la difficulté à créer un esprit de corps parmi des personnes ayant un statut si précaire.

De cette recontre, il est ressorti que les MA ont une autre priorité que le taux : la situation Lausanne p.r. aux autres unis suisses qui se résume dans la formule de la double peine pour les MA de l'Unil : charge horaire d'enseignement + élevé & durée + faible d'engagement que dans les autres unis romandes. Ont 4 fois moins de chances de parvenir à consolider de façon satisfaisante leur dossier académique.

*Moyens d'action ?*

Sur la durée ? fixée par la loi, donc hors pouvoir du décanat, mais envisageable de le faire lors de la prochaine révision de la loi. De fait, dépend trop du calendrier politique, un peu aléatoire aussi.

Sur la charge ? du ressort du décanat ; diminution de la charge de 8h à 6h voire 4h. L'Acil prend position pour, au mieux les 4h, au pire 6h.

Quid d'Acidul ?

Martine Hennard relève que 1. Le problème soulevée par le statut des MA est évoqué dans le Rapport d'évaluation 2. Que la question de la double peine est soumise à la direction, mais que la question bute toujours sur les questions budgétaires (contrainte du budget constant)

### **GT Maîtres d'enseignement et de recherche**

Hugues Poltier présente le dossier en quelques mots.

Sur l'indication du décanat d'une insatisfaction de la direction quant au statut lui-même, laissant entendre son intention de le supprimer à terme (cela, bien sûr, sans toucher aux situations acquises), i.e. de bientôt renoncer à engager des personnes sous ce statut, l'ACIL a adressé un questionnaire à tous les MER de la Faculté, la liste lui ayant été communiquée par le décanat. Les résultats sont assez contrastés, laissant apparaître d'un côté des attentes assez importantes d'une revalorisation et meilleure reconnaissance de leur travail. De l'autre, certains mettent en avant les risques associés à une révision trop profonde du statut (disparition de ce statut comme voie de promotion interne). Un troisième groupe enfin, formant l'essentiel des réponses provenant des membres de l'EFLE, réagit plutôt mal à la perspective d'une telle révision y voyant, sinon une menace, du moins qc comme une mise en cause de la légitimité de leur titre. (En annexe, synthèse plus détaillée du questionnaire)

Le débat fait ressortir une autre dimension : celle du statut de « mineur » dans lequel est tenu le MER qui entreprend de déposer une demande de financement d'une recherche (Brigitte Maire). Il lui est sinon systématiquement, du moins régulièrement demandé de faire appuyer, contresigner sa démarche par un professeur, courant là en outre le risque d'être dépossédé de sa demande.

Cette minorisation du MER est lourdement ressentie et le changement de titre, p.ex. à prof. titulaire, constituerait un atout certain pour ces démarches, tant auprès du FN (même si là, les

choses commencent à changer) qu'après des fondations (plus lentes à prendre en compte la réalité du statut de MER). Boris V. souligne qu'il s'agit, de la part des MER, d'une aspiration à une autonomie institutionnelle qui correspondrait à l'autonomie intellectuelle d'un chercheur confirmé, davantage que d'un désir de pouvoir.

Martine Hennard intervient pour souligner les réalités très différentes qui séparent les divers MER :1 et 2 ; certains choisis sur concours ; certains chercheurs d'autres non ; passage à PT, max 20% autorisé, mais déjà possible. Ces aspects apparaissent également dans le rapport d'évaluation.

Au dernier CF, a été promu un MER au rang de PT. Une promotion exceptionnelle, bien documentée, adossée à un dossier très fourni. Cela dans le cadre du règlement déjà évoqué.

Une suggestion de s'adjoindre à l'Acidul pour poursuivre la réflexion est accueillie favorablement quant à son principe mais, pour l'immédiat, le CI souhaite se concentrer sur la question au sein de la Faculté.

Vote : L'AG adopte les deux points suivants quant à la suite à donner :

- questionner les MER sur les critères de promotion souhaitable pour l'obtention du titre de Prof. titulaire (cela en dans le cadre de l'application du règlement mentionné plus haut par M. Hennard)
- synthèse du questionnaire.

## **6) Bilan des dernières séances du Conseil de faculté**

Michel Pahud, président de l'Acil et membre du CF présente un bref aperçu de récents dysfonctionnements :

- par 2 fois les discussions ont continué alors que le quorum n'était plus atteint.
- Urgences imposées sans suffisamment de temps pour consulter les membres ; et le décanat a obtenu de la direction une dérogation pour n'avoir pas à faire voter sur un certain point – sur lequel tout retard aurait été malvenu et soulevé l'indignation des bénéficiaires de la mesure, savoir les étudiants. En clair, dans ce cas, pour éviter de se mettre à mal cette « clientèle », on a sauté par-dessus les règles formelles et/ou évité d'appeler à leur strict respect. MP évoque à ce sujet le sentiment d'avoir été en qqe sorte pris en otage. Et qu'en outre, ce genre d'incidents se produit trop souvent.
- Quel sens alors d'avoir un CF ? Comment réagir ?

Dans le débat qui s'ensuit, il est relevé que ce mode de fonctionnement tend à devenir général au sein de l'Unil : un mode de gouvernance « top-down » de plus en plus prononcé. M. Hennard invoque que le Décanat est souvent mis par la Direction dans des urgences qui ne lui laissent guère de temps pour consulter et relève également une certaine désaffection du corps professoral, dont de nombreux membres quittent le CF après une heure à peine de séance.

Quelle réponse ?

En faisant valoir notre préoccupation à tous les niveaux ? i.e. à l'échelle du décanat et de la direction ? Plusieurs voix s'élèvent contre cette dernière hypothèse, insistant que nous devrions en rester, pour le moment en tout cas, à l'échelle de la Faculté. Ce point de vue l'emporte et décision est prise, avec mandat au comité, d'adresser une lettre au décanat exprimant

- le malaise du CI face à ces dysfonctionnements
- et lui faisant observer que c'est à lui qu'incombe de signaler au CF, lorsque c'est le cas (quorum pas atteint, notamment) que les conditions formelles du débat ne sont plus remplies – s-e. pas au CI.

- Et demandant que ces points soient débattus lors d'un prochain CF.

## **7) Présentation et approbation du rapport d'activité 2007-2008 (MP doit encore le rédiger)**

Il mentionne 6 « activités » dans lesquelles le Comité s'est engagé :

- Autoévaluation
- Prise de position sur partis politiques à l'université
- Dossier sur les plans d'études, on a obtenu un siège, mais pas allé du fait de malentendu ; rapport final transmis par MH ; mesures vont être discutées sous peu dans la Commission des plans d'étude
- Affaire sur Directive sur fonds externes, pbe lié au 100% du projet lié à la thèse. Avons consulté nos membres : partagé ! Par suite, la Direction a adressé une directive sur la manière de lire cette directive.
- Projet de modification du règlement sur la thèse ; nouvelles modalités procédurales au cas où ça se passe mal. Notamment prévoyait l'entrée en force d'un tiers, mais a été retiré à demande.
- Fête de l'Acil, peu de succès. Cause ?

## **8) Présentation et approbation des comptes 2007-2008**

Marie Widmer, trésorière, présente les comptes ainsi que la recommandation, par B. Maire et J. Pingoud, vérificateurs des comptes, de lui donner décharge.

Vote : Approbation des comptes à l'unanimité

## **9) Election du comité 2008-2009**

Le Comité souligne que le temps du renouvellement de ses membres arrive. Le président, MP, mentionne que c'est son dernier mandat. Les autres membres signalent, pour les uns qu'ils pourraient bientôt ne plus être à l'Unil et pour les autres que leur disponibilité va décroissant. Mais aucun membre présent ne manifeste sa volonté, pour le moment, d'entrer au comité.

*Vote : L'AG reconduit le comité sortant par acclamation.*

Mais, message sera adressé à tous les membres du CI que le renouvellement du comité sera impératif l'année prochaine et appelant donc à de nouvelles vocations.

## **10) Election des vérificateurs des comptes**

Sont élus par acclamation :

Boris Vejdovski + Julien Pingoud

## **11) Propositions individuelles et divers**

Remerciements au comité pour son engagement et son travail.

La séance est levée vers 14h00

Pv pris par JD et HP / 27.11.2008